

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT FONCIER											
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	93 241	100,96 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	888	0,96 %	
	4	Montant net des recettes										AD	92 353	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	1 559	1,69 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	93 913	101,69 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	294	0,32 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	371	0,40 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	155	0,17 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	403	0,44 %	
	13	Autres impôts										BS	355	0,38 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 120	2,30 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 624	1,76 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	19	0,02 %	
	17	Entretien et réparations 235 0,25 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 385	3,67 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11) 329 0,36 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 180 0,19 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 2 031 2,20 %										Total : Transport et déplacements	BJ	9 547	10,34 %
	22	Primes d'assurances 608 0,66 %													
	23	Frais de véhicules (12) 8 447 9,15 %													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 099 1,19 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 574				BK	12 164	13,17 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 169	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	421				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 3 074 3,33 %										Total : Frais divers de gestion	BM	8 060	8,73 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 175 2,36 %														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 1 239 1,34 %														
30	Autres frais divers de gestion 1 572 1,70 %														
31	Frais financiers (14)										BN	104	0,11 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	173	0,19 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	38 773	41,98 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

EXPERT FONCIER

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	55 140	59,71 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	225	0,24 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	590	0,64 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	55 955	60,59 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	469	0,51 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	4 836	5,24 %	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	3 149	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 305	5,74 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	50 650	54,84 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 663				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 173				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	142				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			25 814					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		